

Le bon usage du protocole

PROGRAMMATION

- Paris** - Jeudi 13 janvier 2011
- Mardi 29 mars 2011
- Jeudi 16 juin 2011
- Mardi 8 novembre 2011
- Lyon** - Mardi 15 mars 2011
- Jeudi 13 octobre 2011

→ OBJECTIFS

- Maîtriser les règles de base du protocole
- Tout savoir sur l'organisation des réceptions et des cérémonies afin d'éviter les impairs
- Valoriser au mieux la vie publique des élus

→ AVEC VOTRE INSCRIPTION

- Un pack pédagogique complet
- Le déjeuner et les pauses
- Un **abonnement** à l'une de nos revues

↓ DÉTAIL DE LA FORMATION

Protocole et savoir-vivre

- Les préséances officielles et de courtoisie
- Les relations directes
- La courtoisie téléphonique
- L'accueil physique

Les réceptions

- Les inaugurations et les vins d'honneur
- Les réceptions assises

Protocole et savoir-vivre au quotidien

- L'accueil de délégations
- Les cérémonies patriotiques
- Le pavoisement
- Les cadeaux
- La correspondance
- Bien parler



→ RENSEIGNEMENTS

Soumiya EL AMIRI

Tél. : 04 76 65 99 81 Fax : 04 76 65 79 98

E-mail : soumiya.el-amiri@territorial.fr

Fiche d'inscription*

→ à retourner par fax au **04 76 65 79 98**

ADM1138

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone portable :

E-mail participant :

E-mail responsable formation :

Collectivité territoriale de rattachement

Nom de la collectivité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

↓ TARIFS HT

- Communes et EPCI jusqu'à 10 000 hab. et associations : 320 €
- Communes et EPCI de 10 001 à 40 000 hab. : 520 €
- Communes et EPCI de 40 001 à 80 000 hab. : 620 €
- Communes et EPCI de 80 001 à 150 000 hab. : 720 €
- Communes et EPCI de 150 000 hab. et plus : 775 €
- Conseils régionaux et conseils généraux : 775 €
- Entreprises privées : 775 €
- Autres (État...) : 520 €

Date et signature du stagiaire

Cachet de la collectivité

* Vaut convention de formation simplifiée. Tout participant souhaitant se désister devra informer par écrit la SAS TERRITORIAL. Tout dédit effectué dans les 15 jours précédant le début de la session de formation entraînera le règlement de 50 % du prix de la prestation. Tout dédit effectué dans les 8 jours précédant le début de la session de formation entraînera le règlement intégral du prix de la prestation.